

TARIFS MUNICIPAUX

Année scolaire 2026/2027

Vous pouvez bénéficier d'un tarif dégressif si **votre quotient familial est inférieur à 2 678 €** :

Allocataire CAF et MSA : avec les éléments fournis *du responsable CAF ou MSA* via la fiche de renseignement, votre quotient familial sera mis à jour 3 fois dans l'année scolaire grâce à un import lié à l'API Particuliers.

Non allocataire : Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 et une copie du **livret de famille** à transmettre au Pôle Vie de la Cité pour le service facturation ou par courriel à facturation@betton.fr avant le 30 du mois facturé.

Consultez votre QF
<https://www.espace-citoyens.net/betton>

Sur « Mon tableau de bord »

QF

Accueil (garderie)

TRANCHES TARIFAIRES	QUOTIENT FAMILIAL	Accueil du matin 7h30 – 8h10	Accueil du soir (tarif à la demi-heure) 17h00 – 19h00
A – B – C – D	$0 \leq QF < 835$	1,15	0,59
E – F – G	$835 \leq QF < 1260$	1,48	0,77
H – I – J – K	$1260 \leq QF \leq 2678$	1,80	0,96

Dépassement horaire de 10 € (1/4 d'heure commencé) après 19h

Pause méridienne et accueil de loisirs

TRANCHES TARIFAIRES	QUOTIENT FAMILIAL	Pause méridienne (repas*)	Accueil de loisirs par demi-journée	Accueil de loisirs par journée
A - 1	$QF < 426$	1,21	1,73	2,89
B - 2	$426 \leq QF < 622$	1,77	2,49	4,14
C - 3	$622 \leq QF < 724$	2,28	2,93	4,89
D - 4	$724 \leq QF < 835$	3,26	3,41	5,69
E - 5	$835 \leq QF < 974$	3,74	3,95	6,58
F - 6	$974 \leq QF < 1103$	4,39	4,60	7,67
G - 7	$1103 \leq QF < 1260$	4,95	5,21	8,69
H - 8	$1260 \leq QF < 1557$	5,66	6,16	10,26
I - 9	$1557 \leq QF < 2018$	6,15	7,37	12,29
J - 10	$2018 \leq QF < 2678$	6,68	8,64	14,40
K - 11	$QF \geq 2678$	7,21	9,33	15,56
Hors commune	X	7,97	tarif dégressif + 30%	tarif dégressif + 30%

* Le prix d'un repas non réservé à l'avance sera facturé au prix du repas + 20%

Droit d'inscription à l'accueil de loisirs

TRANCHES TARIFAIRES	TARIF (année scolaire)
A - B - C	4,47
D - E - F	6,19
G - H	9,48
I - J - K	13,16

Accueil de loisirs

En cas de dépassement horaire, une pénalité de 10 € sera appliquée par ¼ heure commencé (fermeture à 19 h).

Micro-Crèche

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources et de la composition de la famille.

Si un changement de situation intervient auprès de la CAF dans l'année (ex : naissance...), il est impératif d'avertir le service facturation à facturation@betton.fr.

Vous pouvez effectuer une simulation de votre tarif PSU sur www.mon-enfant.fr.
- calcul du prix d'accueil

Micro-Crèche

En cas d'absence injustifiée, le tarif PSU sera appliqué pour la Micro-crèche.

En cas de dépassement horaire, une pénalité de 10 € sera appliquée par ¼ d'heure commencé.